

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 63**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le dimanche 26 novembre à 8h45, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 20 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, ~~Edouard BOS~~, Patrick HUSTACHE, ~~Michel JORCIN~~, Marc PARISET

**ABSENTS :** Edouard BOS ; Michel JORCIN

**POUVOIRS :**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



**OBJET : règlement des factures n°20171011, n°20171012, n°20171013 et n°20171014 à l'entreprise FOVEA**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les factures relatives aux travaux de mise en conformité des bâtiments de la Mairie.

**Facture n°20171011 : remplacement porte entrée haut**

Les prestations ayant été réalisées conformément à la commande, et le montant facturé étant identique au chiffrage initial, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au règlement de cette facture pour un montant total de 3 280,00 € HT soit 3 936,00 € TTC.

**Facture n°20171012 : remplacement porte entrée et modification sortie de secours salle polyvalente**

À ce jour, seul le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente est complètement réalisé conformément à la commande. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au règlement partiel de cette facture pour un montant de 3 745,00 € HT soit 4 494,00 € TTC, correspondant au montant des prestations effectivement réalisées. Le Conseil municipal décide d'attendre la fin des travaux avant de régler cette facture.

**Facture n°20171013 : remplacement porte logement communal**

À ce jour, ces prestations ne sont pas encore réalisées.

**Facture n°20171014 : remplacement imposte salle polyvalente**

Les prestations ayant été réalisées conformément à la commande, et le montant facturé étant identique au chiffrage initial, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au règlement de cette facture pour un montant total de 495,00 € HT soit 594,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



Le Maire,  
Stéphane GIRARD

